

Politique Qualité & RSE



SOMMAIRE

1. Préambule.....	3
Engagements	3
2. Politique Qualité	4
Engagement de la Direction	4
Orientations stratégiques et objectifs.....	4
Satisfaction Client.....	5
Certification ISO 9001.....	5
3. Politique sociale.....	6
Conditions de travail et dialogue social	6
Santé et sécurité des collaborateurs	6
Diversité, égalité professionnelle, lutte contre la discrimination, le harcèlement et les agissements sexistes	6
Développement des compétences	7
4. Politique environnementale	8
Maîtrise des consommations et des émissions de GES.....	8
Numérique responsable	8
Gestion des déchets	8
Transport durable.....	8
Sensibilisation	9
5. Achats responsables.....	10
Sélection des fournisseurs.....	10
Transparence	10
6. Politique d'éthique (anticorruption)	11
Principes.....	11
Formation et sensibilisation.....	11
Dispositif d'alerte.....	11
7. Protection des données personnelles.....	13
Principes de collecte et de traitement	13
Sécurité et confidentialité.....	13
Droits des personnes	13
8. Sécurité des systèmes d'information	14
Mesures de protection	14
Culture cybersécurité.....	14
Gestion des Incidents	14

1. PREAMBULE

La présente politique Qualité & RSE reflète l'engagement continu de CODRA envers l'excellence, l'amélioration continue et la durabilité, dans le respect des normes internationales et des attentes de ses parties prenantes.

Dans la suite du document, CODRA désigne n'importe quelle société du groupe, en France comme à l'étranger.

Engagements

CODRA reconnaît l'impact de ses activités sur la société et s'engage à assumer ses responsabilités envers ses clients, ses collaborateurs, ses sous-traitants et l'écosystème dans lequel elle évolue. Ainsi, CODRA adopte une démarche proactive de développement durable, visant à promouvoir l'équité sociale, l'efficacité économique et le respect de l'environnement et intègre une dynamique d'amélioration continue pour répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), CODRA aspire à être un acteur de changement positif. Elle souhaite encourager ses partenaires, clients, fournisseurs et sous-traitants à adhérer et à contribuer aux valeurs fondamentales qu'elle défend. L'adhésion, en juillet 2025, de la filiale CODRA Ingénierie Informatique au Pacte Mondial des Nations Unies, est un marqueur de cet engagement, visant à aligner ses stratégies et ses pratiques sur dix principes universellement reconnus dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

CODRA s'engage à :

- Garantir l'excellence opérationnelle en plaçant la qualité au centre de ses processus, produits et services, afin de répondre aux attentes les plus exigeantes de ses clients et parties prenantes ;
- Agir de manière éthique et responsable dans toutes ses activités, en veillant à l'intégrité et à la conformité avec les réglementations en vigueur ;
- Créer et maintenir un environnement de travail stimulant et inclusif, où l'amélioration continue et la formation des équipes sont des leviers essentiels pour la performance et l'innovation ;
- Soutenir activement les communautés locales et contribuer à leur développement, tout en s'assurant que ses actions s'inscrivent dans une démarche de qualité sociale et sociétale ;
- Placer l'écoute et la satisfaction client au cœur de ses priorités ;
- Entretenir des relations équitables, transparentes et durables avec ses fournisseurs et partenaires ;
- Innover en permanence pour minimiser son empreinte environnementale, en intégrant des pratiques durables et des technologies performantes.

Cette politique est révisée par la Direction de CODRA a minima une fois par an et communiquée à l'ensemble des collaborateurs. Un suivi des progrès réalisés par rapport aux engagements et aux objectifs fixés est effectué par la Direction et les responsables d'activités concernés, permettant ainsi de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre et d'assurer une amélioration permanente des pratiques.

Eric ODDOUX
Président groupe CODRA

2. POLITIQUE QUALITE

Engagement de la Direction

La Direction de CODRA affirme son engagement envers l'excellence et la satisfaction client. Cet engagement se manifeste par :

- Le respect des exigences applicables (clients, légales et réglementaires) ;
- La mise en œuvre de processus rigoureux et uniformisés pour garantir la cohérence et la fiabilité des produits et services ;
- L'adoption de pratiques de gestion de projet éprouvées ;
- Une démarche d'amélioration continue pour répondre aux évolutions du marché et aux besoins et attentes des clients et parties prenantes.

Orientations stratégiques et objectifs

Pour atteindre ses ambitions de croissance et de pérennité sur les marchés de l'informatique industrielle, CODRA s'est fixé les objectifs suivants :

- **Pérennité et performance des logiciels** : Développer des logiciels toujours plus performants, riches en fonctionnalités et en phase avec les évolutions technologiques, tout en assurant une maîtrise rigoureuse de leur conception. Cela implique de garantir la compatibilité ascendante, de respecter des standards élevés en matière de qualité et de sécurité, et de répondre avec précision aux attentes des utilisateurs ;
- **Souveraineté numérique** : Assurer la maîtrise complète de ses technologies, de ses infrastructures et de ses chaînes de valeur, en privilégiant des solutions indépendantes, interopérables et conformes aux standards ouverts ;
- **Expertise en gestion de projet** : Cultiver l'expertise en gestion de projet pour maîtriser les cycles de développement et livrer les projets dans le respect des charges et des délais ;
- **Renforcement du positionnement** : Maintenir un positionnement de service haut niveau, en étant force de proposition pour apporter des solutions innovantes aux clients. Augmenter les parts de marché en France et à l'étranger, en renforçant la présence et la réputation sur les marchés français et internationaux ;
- **Bien-être des collaborateurs** : Favoriser un environnement de travail propice au bien-être et à l'épanouissement des collaborateurs, essentiel à la performance et à l'innovation.

Satisfaction Client

CODRA est tout particulièrement attentive à la satisfaction de ses clients dans ses différentes activités, et au maintien de relations durables avec eux, et s'engage à :

- Mettre à disposition de ses clients le personnel le mieux adapté à leurs besoins ;
- Satisfaire ses engagements notamment en ce qui concerne le respect des charges et la qualité des produits ;
- Accompagner les clients en mettant à leur disposition un support réactif et des formations adaptées.

La satisfaction client est régulièrement mesurée au travers d'enquêtes afin d'identifier les axes d'amélioration.

Certification ISO 9001

L'engagement continu de CODRA envers l'amélioration de ses processus, la satisfaction de ses clients et parties prenantes et le développement de ses collaborateurs, se concrétise, depuis 1998, par la certification ISO 9001 de la filiale française, CODRA Ingénierie Informatique. L'extension de cette certification à l'ensemble des filiales est envisagée d'ici 2027.

3. POLITIQUE SOCIALE

CODRA reconnaît que ses collaborateurs sont des acteurs essentiels de sa réussite et s'engage à créer un environnement de travail sécurisé et tolérant où chaque individu peut s'épanouir, développer ses compétences et maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie personnelle.

Conditions de travail et dialogue social

CODRA s'engage à garantir les droits fondamentaux de ses collaborateurs. Elle reconnaît et respecte notamment la liberté d'association et le droit à constituer des organisations syndicales ou à instaurer une représentation du personnel, conformément aux lois et règlements en vigueur. Elle favorise un dialogue social constructif et régulier avec les représentants du personnel afin de promouvoir un environnement de travail harmonieux et productif.

Pour assurer le bien-être de ses salariés, CODRA propose des conditions de travail adaptées : horaires aménagés et télétravail, permettant à chacun de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, ainsi que des locaux et outils modernes et agréables.

Santé et sécurité des collaborateurs

CODRA se conforme strictement aux directives en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail, veillant ainsi à offrir un environnement de travail sûr et sain pour tous ses collaborateurs. Elle met en place des programmes de prévention des risques professionnels et assure des formations en matière de sécurité.

En 2026, l'objectif est de maintenir à zéro le nombre d'accidents de travail avec arrêt.

Diversité, égalité professionnelle, lutte contre la discrimination, le harcèlement et les agissements sexistes

CODRA s'engage à lutter contre toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la situation familiale, l'appartenance ethnique, les opinions politiques, les activités syndicales, les convictions religieuses, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, ou tout autre critère discriminatoire. CODRA s'engage également à prévenir et traiter toute situation de harcèlement ainsi que tout agissement sexiste et protège activement son personnel contre toute conduite créant un environnement de travail offensant ou hostile.

Pour renforcer cette démarche, CODRA vise un taux de formation de 100 % de ses responsables d'activités à la prévention et à la gestion du harcèlement et des agissements sexistes d'ici fin 2026.

Par ailleurs, CODRA porte une attention particulière à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et poursuit ses actions afin de réduire, d'ici 2029, les écarts de rémunération identifiés et de favoriser une représentation accrue des femmes parmi les plus hautes rémunérations, conformément au plan d'actions établi dans le cadre de l'index d'égalité professionnelle.

Développement des compétences

CODRA favorise l'accès à des formations continues, essentielles tant pour le développement personnel des collaborateurs que pour la qualité des prestations offertes aux clients. Elle s'engage à soutenir ses employés dans leur développement professionnel en offrant des opportunités de formation et de croissance au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, consciente de l'importance de l'intégration, CODRA, dont les effectifs sont en croissance depuis quelques années et qui prévoit de poursuivre cette dynamique dans les années à venir, met un accent particulier sur l'accompagnement de ses nouveaux talents. L'intégration est facilitée par des programmes de compagnonnage, permettant ainsi un transfert de savoir-faire et une immersion rapide dans la culture et les valeurs de l'entreprise.

4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

CODRA s'engage à respecter toutes les législations environnementales en vigueur et à adopter une démarche responsable visant à réduire son empreinte écologique et à agir positivement sur l'environnement.

Maîtrise des consommations et des émissions de GES

L'utilisation de l'énergie et de l'eau dans les bâtiments et les processus est optimisée pour minimiser la consommation de ressources naturelles. L'approvisionnement et la promotion de produits et services respectueux de l'environnement sont autant que possible privilégiés.

En 2025, CODRA a réalisé une première évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), qui servira de base, en 2026, à la définition d'actions visant à maîtriser et limiter ses impacts environnementaux, en tenant compte de ses contraintes opérationnelles, notamment liées au développement de ses activités.

Par ailleurs, CODRA accompagne ses clients (publics et privés) dans leur politique d'optimisation de leurs consommations. En effet la plateforme Panorama Suite éditée par CODRA permet de mesurer les consommations, d'identifier les dérives et d'appliquer des consignes afin d'optimiser au mieux.

Numérique responsable

CODRA intègre le numérique responsable à tous les niveaux de ses activités, en combinant écoconception logicielle et bonnes pratiques opérationnelles :

- Pour ses produits : code optimisé (traitements événementiels, cache intelligent), infrastructures cloud mutualisées et règles de développement sobre (suppression des variables inutiles, réduction des flux réseau) ;
- Pour son organisation : réutilisation du matériel informatique, et sensibilisation des équipes aux usages responsables (stockage limité, messagerie allégée, etc.).

Gestion des déchets

Les déchets sont réduits grâce à l'évaluation et l'optimisation des opérations pour une efficacité maximale. Une collaboration est mise en place avec des sociétés spécialisées pour assurer la collecte et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE). En 2026, CODRA maintient l'objectif d'assurer le recyclage de 100% de ses DEEE via une filière adaptée.

Transport durable

La flotte automobile est sélectionnée selon des critères stricts d'émission de CO₂ afin de privilégier des véhicules plus respectueux de l'environnement. Ainsi, le renouvellement partiel du parc en 2025 a porté sur des véhicules hybrides, visant à diminuer les émissions de GES ; cet objectif sera poursuivi au cours des prochaines années.

Pour limiter davantage l'empreinte carbone, la politique interne encourage :

- Les déplacements bas carbone (train, transports collectifs) plutôt que l'avion ou la voiture individuelle, lorsque cela est possible ;
- Le télétravail et les visioconférences, réduisant les trajets professionnels tout en maintenant l'efficacité collaborative.

Sensibilisation

CODRA sensibilise ses collaborateurs aux enjeux environnementaux et les encourage à adopter des comportements responsables.

5. ACHATS RESPONSABLES

En tant qu'entreprise consciente de son impact, CODRA considère que ses choix en matière d'achat et de sous-traitance ne se limitent pas à une simple transaction commerciale mais reflètent ses valeurs et sa vision à long terme. CODRA s'engage ainsi à intégrer des pratiques d'achats responsables.

En privilégiant des fournisseurs respectueux des droits humains, des normes environnementales et des pratiques commerciales éthiques, CODRA souhaite participer activement à la construction d'une économie plus juste et plus verte. Cela inclut la promotion de conditions de travail équitables, la réduction de l'empreinte carbone et le soutien à l'économie locale, notamment en privilégiant, autant que possible, des partenariats avec des fournisseurs locaux, ainsi qu'en favorisant des achats contribuant à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Sélection des fournisseurs

La sélection des fournisseurs est effectuée selon des critères rigoureux et objectifs, incluant la qualité et l'excellence technique. Dans une démarche d'achats responsables, CODRA prend également en compte, lorsque cela est pertinent, des critères sociaux, environnementaux et éthiques.

Par ailleurs, des clauses RSE sont intégrées aux contrats avec les sous-traitants afin de formaliser des engagements en matière de droits humains et conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires (notamment anticorruption).

Transparence

CODRA s'engage à être transparent dans ses processus d'achat, à respecter les principes de concurrence loyale et à veiller à ce que les décisions d'achat soient basées sur des critères objectifs et éthiques.

CODRA s'attache à établir des contrats transparents et équitables avec ses fournisseurs et veille au respect strict des délais de paiement convenus.

6. POLITIQUE D'ETHIQUE (ANTICORRUPTION)

CODRA s'engage à mener toutes ses activités avec honnêteté, intégrité et transparence et à respecter les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption, la fraude et les conflits d'intérêt. La Direction de CODRA attache une grande importance à maintenir un environnement de travail éthique et à agir de façon irréprochable avec toutes ses parties prenantes.

CODRA encourage une culture de responsabilité et de signalement des comportements suspects, tout en assurant la protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.

Une cartographie des risques de corruption a été initiée afin d'identifier les activités les plus exposées et de mettre en place des mesures préventives adaptées.

Principes

L'attribution, la négociation et l'exécution des contrats publics ou privés ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme. La corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales est strictement interdite.

Les cadeaux et avantages ne peuvent être offerts ou acceptés qu'à condition que leur valeur soit symbolique ou faible, qu'ils ne soient accordés qu'occasionnellement et ne remettent pas en cause l'intégrité ou l'impartialité des parties concernées. Il est strictement interdit d'offrir, promettre, donner, solliciter ou accepter des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit. Les collaborateurs sont invités à se référer à la Charte anticorruption pour des directives détaillées.

Les collaborateurs doivent éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts et déclarer à la Direction tout conflit potentiel ou avéré.

CODRA interdit toute forme de fraude, notamment la falsification de documents ou d'informations, la fausse déclaration, le détournement ou l'appropriation indue de biens (matériels ou immatériels), ainsi que tout acte visant à obtenir un avantage indu. Tout soupçon de fraude doit être signalé conformément au dispositif d'alerte.

CODRA veille à ce que ses partenaires, clients et fournisseurs partagent les mêmes valeurs et s'engagent également dans la lutte contre la corruption et la fraude.

Formation et sensibilisation

CODRA ambitionne, d'ici fin 2026, de former 100% des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de sensibiliser l'ensemble de son personnel.

Les collaborateurs peuvent consulter le référent conformité en cas de doute sur la conduite à tenir face à une situation potentiellement à risque ou ambiguë.

Dispositif d'alerte

Les collaborateurs ainsi que les parties prenantes (notamment fournisseurs et clients) sont encouragés à signaler tout comportement, toute pratique qui serait inapproprié, contraire aux lois et réglementations en vigueur ou aux principes mentionnés dans la présente politique et dans la charte interne. Une procédure de recueil et de traitement des alertes éthiques, ainsi qu'une adresse mail dédiée - compliance@codra.fr - ont été mises en place à cet effet.

CODRA s'engage à protéger, contre toute forme de représailles, les collaborateurs qui signaleraient de bonne foi des suspicions de corruption, quand bien même ces informations se révéleraient fausses et inexactes.

Tout manquement aux dispositions prévues sera examiné de manière approfondie et des mesures disciplinaires appropriées seront prises après enquête, le cas échéant.

La Direction de CODRA, appliquant une politique de tolérance zéro en matière de corruption ou de fraude, reconduit pour 2026 l'objectif de ne recenser aucun cas avéré de corruption ou de fraude en son sein.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

CODRA place le respect de la vie privée et la protection des données personnelles au cœur de ses engagements. Dans le cadre de ses activités, elle met en œuvre des traitements de données à caractère personnel et veille à traiter chaque donnée collectée de manière loyale, transparente et sécurisée, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux législations en vigueur.

Principes de collecte et de traitement

Les données personnelles sont collectées uniquement pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Elles sont conservées pour une durée proportionnée aux besoins et leur usage est limité au strict nécessaire.

Sécurité et confidentialité

CODRA met en œuvre les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données collectées. CODRA veille à ce que seules les personnes autorisées puissent accéder aux données, dans le cadre de leurs missions, et demande à ses partenaires et sous-traitants le même niveau d'exigence

Les données collectées ne sont transmises à aucun tiers à des fins commerciales et sont hébergées en France.

Droits des personnes

Chaque personne concernée dispose de droits reconnus, tels que le droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement ou encore de portabilité de ses données.

Un point de contact dédié (DPO – délégué à la protection des données) est identifié afin de faciliter l'exercice de ces droits et de répondre de manière transparente aux demandes, dans un délai maximal d'un mois à compter de leur réception. Les demandes sont à adresser par mail à codra-dpo@codra.fr ou par courrier à : CODRA – à l'attention du DPO – 2 rue Christophe Colomb – CS 0851 – 91300 Massy - France.

8. SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La sécurité des systèmes d'information constitue un enjeu stratégique pour CODRA. Elle vise à protéger l'ensemble des infrastructures, applications et données contre toute forme de menace, qu'elle soit accidentelle ou malveillante.

Mesures de protection

Des dispositifs techniques et organisationnels robustes sont mis en œuvre : sécurisation des réseaux et postes de travail, contrôle rigoureux des accès, chiffrement des données sensibles, surveillance des systèmes et plans de sauvegarde et de continuité en cas d'incident.

Culture cybersécurité

La protection de l'information est l'affaire de tous. C'est pourquoi les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux bonnes pratiques de sécurité informatique et aux réflexes à adopter face aux cybermenaces, afin de contribuer activement à la sécurisation des systèmes et données. Cette sensibilisation s'appuie notamment sur des actions de communication interne ainsi que sur des campagnes de simulation de phishing visant à renforcer la vigilance. Elle est complétée par des tests d'intrusion réguliers permettant d'identifier et de corriger les vulnérabilités des systèmes.

Chez CODRA, cette culture de la cybersécurité est également ancrée dans les activités d'ingénierie et de développement produits. En particulier la sécurité des systèmes de supervision représente une priorité stratégique, intégrée dès la conception des solutions (secure by design) et soutenue par une démarche d'amélioration continue. Cette approche a permis à Panorama E2 d'obtenir, en 2019, la Certification CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) délivrée par l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information), devenant ainsi la première plateforme SCADA certifiée. Elle a été confirmée par l'obtention de la Qualification ANSSI pour le logiciel de supervision Panorama, en 2020 puis renouvelée en 2023. Ces reconnaissances constituent un gage de robustesse et de fiabilité pour les utilisateurs.

Gestion des Incidents

Des procédures sont mises en place pour gérer et répondre aux incidents de sécurité afin de minimiser leur impact sur ses activités et ses clients.

Tout collaborateur ou partie prenante est encouragé à signaler sans délai tout incident de sécurité, suspicion d'incident ou vulnérabilité détectée au RSSI : codra-rssi@codra.net, ou via le CSIRT (Computer Security Incident Response Team) Panorama : <https://my.codra.net/fr-fr/csirt>

CODRA